

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 37

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE RELEASE: LE 18 MARS 1981

ARRANGEMENT RELATIF À L'ASSURANCE DES EXPORTATIONS
AUX PAYS TIERS CANADO-JAPONAIS

Au cours d'une réunion tenue le 17 mars, le ministre de l'Industrie et du commerce international, M. Shintaro Abe, et l'honorable Ed Lumley, ministre du Commerce international, ont convenu de poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la coopération canadojaponaise dans les pays tiers. A cette fin, les ministres ont émis le souhait que la Société canadienne pour l'expansion des exportations et la Direction de l'assurance des exportations de la Société pour l'expansion des exportations du Japon signent un arrangement de coassurance. Cet arrangement fixera les grandes lignes relatives à l'assurance des exportations de sociétés canadiennes et japonaises qui ont recours à des entrepreneurs et sousentrepreneurs pour des projets dans des pays tiers. Les ministres ont exprimé leur satisfaction à l'issue des négociations portant sur les modalités de l'arrangement. Les deux organismes procéderont à l'échange des instruments. L'arrangement devrait entrer en vigueur à la fin de mars.